



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles



**Accord du préfet de région en vue de la création
d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, et notamment les dispositions transitoires de son article 114-II ;

Vu le code du patrimoine, et notamment les articles L 631-1 et suivants puis R 631-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montbéliard, en date du 20 décembre 2018 décidant du lancement de l'élaboration d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ;

Vu la délibération du conseil municipal de Montbéliard en date du 31 mai 2021 arrêtant le projet du PVAP ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 16 décembre 2021 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 octobre 2021 au 13 novembre 2021 inclus, et portant sur le projet du PVAP ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 13 décembre 2021 ;

Vu le projet de PVAP transmis par Mme la Maire de Montbéliard en date du 3 janvier 2022 ;

Considérant que le projet répond aux objectifs de protection et de mise en valeur tels que définis dans le code du patrimoine ;

Sur proposition de la Directrice régionale des affaires culturelles ;

**donne son accord
à la création du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine
de Montbéliard**

À Dijon, le **08 FEB. 2022**

Fabien SUDRY
Fabien SUDRY